

Décret

Générale

colonial

Décret n° 16-399-1930 ouverture de crédits supplémentaires au budget local (exercice 1929).

n° 16-399-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 décembre 1929

Numéro JO
n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro
1 février 1930

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu décret du 22 février 1929, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1929,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— approuvé l'arrêté pris par le gouverneur de la Côte française des Somalis, en Conseil d'administration, à la date du 22 novembre 1929, portant ouverture, à divers chapitres du budget local de l'exercice 1929, de crédits supplémentaires s'élevant engendable à la somme de 140.00 francs. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

GASTON DOUMERGUE. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, François PIÉTRI.**